

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20181220-2018-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2019

Publication : 14/01/2019

Pour l'arrêté, son contenu est certifié par délégation



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 Décembre 2018

Date de convocation : 12 décembre 2018
Date d'affichage : 12 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre,

À 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

Présents : Mmes – MM FABRE Paul, ALLEGRE Henri, ARAMAND Françoise, AUBOIS Pierre, BARNOUIN Monique, BRABANT Jean-Marc, BRETTE Romain, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECKER Marie, DECUIGNIERES Jacques, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GENTY Guy, GRELET Béatrice, JEAN Geneviève, LOVISOLO Jean-François, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RAOUX Françoise, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SABATER Nicole, SERRA Catherine, TCHOBDRENOVITCH Robert et VITALE Bernadette.

Procurations de : Mmes – MM ALLEGRE Sandrine à RAOUX Françoise, AMOURDEDIEU-OLLIER Claudine à DE SABRAN PONTEVES Géraud, BESTAGNO Michel à RUFFINATTI Michel, COUTON Géraldine à DUMONTIER Rose-Marie, DELAYE Jean-Claude à PEREZ Fernand, DERANQUE Roger à ARAMAND Françoise, FERETTI Alain à D'AMATO Jacqueline, et LAROCHE Franck à RICHAUD Joëlle.

Absents et excusés : Mmes – MM GIRAUDON Josiane, NEGREL Stéphanie et RISBOURG Grégory

Madame Bernadette Vitale est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2018-100
FINANCES – MOYENS GENERAUX – FONDS DE CONCOURS INCENDIE - MODIFICATION

Rapporteur : Paul Fabre

Vu le CGCT notamment son article L5214-16,

Vu les statuts de COTELUB

Vu la délibération 2018-056 en date du 12 juillet 2018 par laquelle le conseil communautaire a décidé de la mise en place d'un fonds de concours aux fins de renforcer la défense incendie du territoire de COTELUB au sens le plus large

Vu l'avis favorable du Bureau dans sa réunion du 25 octobre 2018.

Considérant que l'article L5214-16 du CGCT stipule : « V. – Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » d'une part

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, d'autre part,

Considérant les courriers reçus de la Préfecture soulignant l'illégalité de délibérations sollicitant le fonds de concours pour certaines communes, notamment par le non-respect de la règle citée supra,

Considérant enfin que la Préfecture sollicite de COTELUB une nouvelle délibération conforme avec les plans de financement des communes et le retrait de la délibération initiale ainsi que la modification des dates de mise en œuvre du fonds de concours « défense extérieure contre l'incendie ».

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver le report de la date du 31 décembre 2019,
- De valider le montant par commune tel que figure sur le tableau joint à la présente
- De rapporter la délibération 2018-056 et de la remplacer par la présente,
- De dire que le règlement du fonds de concours annexé à la délibération 2018-056 est modifié tel que joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide:

- **D'approuver** le report de la date au 31/12/2019 ;
- **De valider** le montant par commune tel que figure sur le tableau joint à la présente
- **De rapporter** la délibération 2018-056 et de la remplacer par la présente,
- **De dire** que le règlement du fonds de concours annexé à la délibération 2018-056 est modifié tel que joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Le Président
Paul FABRE
p/o Guy GENTY
1^{er} Vice-président



COMMUNE	OBJET	MONTANT PROJET HT	MONTANT PROJET TTC	MONTANT PLAFOND	PARTICIPATION FDC COTELUB	AUTOFINANCEMENT COMMUNE MONTANT TTC
ANSOUIS	creation - aménagement entretien piste DFCI	24 175,33 €	29 010,40 €	14 788,00 €	14 505,20 €	14 505,20 €
BASTIDE DES JOURDANS	Lutte et prévention contre l'incendie	13 505,71 €	16 206,85 €	18 955,00 €	8 103,43 €	8 103,43 €
BASTIDONNE			- €	13 440,00 €		
BEAUMONT DE PERTUIS	Extension réseau DFCI	22 310,00 €	26 772,00 €	15 605,00 €	13 386,00 €	13 386,00 €
CABRIERES D'AIGUES	Proposition d'implantation de 5 nouveaux hydrants pour la Lutte Contre l'Incendie	34 624,00 €	41 548,80 €	17 557,40 €	17 557,40 €	23 991,40 €
CADENET	Extension et restructuration de la caserne de Cadenet	108 750,00 €	130 500,00 €	45 056,00 €	45 056,00 €	85 444,00 €
CUCURON	Extension/adaptation du hangar des ST, nouvelle caserne	200 000,00 €	240 000,00 €	24 320,00 €	24 320,00 €	215 680,00 €
GRAMBOIS	Matériel pour le débroussaillage sur l'ensemble du Territoire	45 500,00 €	54 600,00 €	16 939,50 €	16 939,50 €	37 660,50 €
LA TOUR D'AIGUES	Aménagement et extension des locaux de secours du villages 2018-2019	109 500,00 €	131 400,00 €	45 644,00 €	45 644,00 €	85 756,00 €
MIRABEAU	Lutte et prévention contre l'incendie	32 100,80 €	38 520,96 €	16 653,50 €	16 653,00 €	21 867,96 €
MOTTE D'AIGUES	Investissement dans des équipements dans la lutte contre l'incendie	18 939,50 €	22 727,40 €	18 369,50 €	11 363,70 €	11 363,70 €
PEYPIN-D'AIGUES	Lutte et prévention contre l'incendie	15 749,50 €	18 899,40 €	12 201,00 €	9 449,70 €	9 449,70 €
SANNES	Acquisition et installation de deux poteaux d'incendie	10 310,00 €	12 372,00 €	3 812,90 €	3 812,90 €	8 559,10 €
ST MARTIN DE LA BRASQUE	Installation d'une citerne souple sur un terrain loué pour 12 ans	12 600,00 €	15 120,00 €	16 242,10 €	6 300,00 €	8 820,00 €
VILLELAURE	Lutte et prévention contre l'incendie		- €	36 199,20 €	36 199,00 €	36 199,00 €
VITROLLES EN LUBERON	Mise aux normes / Remplacement de poteaux d'incendie	7 008,00 €	8 409,60 €	4 155,90 €	4 155,90 €	4 253,70 €
				319 939,00 €	273 445,73 €	